

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 35 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Chistian AMIRATY représenté par François-Noël BERNARDI - Patrick BORE représenté par Martine MATTEI - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patricia COLIN - François FRANCESCHI - Danielle MILON - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 023-391/08/BC

■ Fourniture et pose de compteurs d'eau potable. Fourniture d'appareils de relève de consommation et services associés sur les communes de Plan de Cuques et Gémenos - Formule de révision des prix - Approbation de l'avenant n°1.

DEA 08/1373/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le marché 07/032 Fourniture et pose de compteurs d'eau potable. Fourniture d'appareils de relève de consommation et services associés sur les commune de Plan de Cuques et Gémenos a été notifié au groupement d'entreprise CIS- MAGNUS le 21 mars 2007.

L'article 4.3.3. du Cahier des Clauses Particulières prévoit une définition de la formule de révision des prix qui manque de précision dans la définition des indices de la formule. De ce fait, elle ne peut être appliquée en l'état et doit être corrigée.

Il convient de délibérer sur l'avenant n°1 à ce marché annexé au présent rapport.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004- 314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau.
- Le marché n° 07/032 relatif à la Fourniture et pose de compteurs d'eau potable. Fourniture d'appareils de relève de consommation et services associés sur les commune de Plan de Cuques et Gémenos a été notifié au groupement d'entreprise CIS- MAGNUS le 21 mars 2007.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de préciser la définition de la formule de révision de prix afin de pouvoir la mettre en application.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 au marché 07/032 ci-annexé ayant pour objet de préciser et corriger la formule de révision de prix.

Article 2 :

Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

La Présidente Déléguée de la Commission
Une Agglomération Eco-Responsable

Martine VASSAL

Le Vice-Président Délégué
à l'Eau et à l'Assainissement

Antoine ROUZAUD

Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI